

D . I . C . R . I . M

*Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs
de la commune de GRATENS en Haute Garonne*



DOCUMENT A CONSERVER

*Chères Gratinoises, Chers Gratinois,
Ce petit livret est fait pour que vous preniez connaissance des risques
potentiels inhérents à notre commune,
mais plus particulièrement encore de quelques conseils de bon sens,
pour vous en prémunir, le cas échéant.*

*Faites le lire à vos enfants, à vos parents
et conservez-le à portée de main au cas où !!*

Et soyez attentifs à vos proches et à vos voisins le moment venu !

Alain DEDIEU

PRÉVENIR POUR MIEUX RÉAGIR

Ce document a pour but d'informer la population des risques majeurs dans la commune de Gratens, suivant les directives de l'arrêté préfectoral du 16 juin 2014 et du tableau des risques annexes à cet arrêté fourni par la Sous-Préfecture de Muret.

Liste des risques potentiels sur la commune de GRATENS

R1 : Risque Canicule, Vague de chaleur

R2 : Grand Froid – Neige et Verglas

R3 : Tempête

R4 : Crues - Inondation

R5 : Brèche du canal

R6 : Risque sismique

R6 : Incendie de forêt - Incendie au silo

R7 : Sécheresse

R8 : Transport de Matières Dangereuses (TMD)

R9 : Risque Nucléaire

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur est la confrontation d'un évènement potentiellement dangereux, appelé aléa, et d'enjeux importants (humains, environnementaux ou économiques)



Dans ce document, vous trouverez :

- ☞ Une définition pour chaque risque
- ☞ **Les mesures éventuelles de prévention (avant)**
- ☞ **Les comportements à adopter pendant**
- ☞ Comment gérer **l'après**

Vous trouverez les numéros d'urgence en dernière page.

Dans notre commune, nous avons connu, **Inondation** été 1977, **tempêtes** de décembre 1999, de 2009, **Sécheresse** 1976, **Canicule** 2003, **Vague de chaleur** 2015, **Grand froid** 1956, 1985, 1987.

En cas de DANGER ou d'ALERTE



Abritez-vous dans le bâtiment le plus proche !

Tenez-vous informé : Ecoutez la radio !



Respectez les consignes !

N'allez pas chercher vos enfants à l'école !

(vous risqueriez de vous mettre en danger.)



Les moyens d'alerte de la commune



Dans le centre du village, **les cloches de l'église sonnent le tocsin** : rythme très rapide environ 1 coup par seconde et de façon prolongée : **C'est une alerte.**

Le véhicule de la Mairie (ou un autre) circule en klaxonnant de façon prolongée et donne des informations et **des consignes par mégaphone.**



Les **personnes vulnérables** sont averties **par téléphone** ou directement chez elles par une personne volontaire de chaque quartier (**réseau d'aide civile**)

En cas de consigne d'évacuation, se rendre à la salle des fêtes **en suivant les instructions des secours.**

LES PHENOMENES METEOROLOGIQUES

Ils entraînent un certain nombre de risques identifiés. Ce sont les plus couramment rencontrés. Le plus souvent, il s'agit de faire preuve de bon sens mais leur ampleur est parfois déroutante voire paralysante.

- Il s'agit des risques :
- **R1 Canicule, Vague de chaleur**
 - **R2 Grand froid, Neige et Verglas**
 - **R3 Tempête**
 - **R4 Crues – Inondations**



METEO FRANCE nous informe par la presse, la télévision, la radio, des risques météorologiques tels que : vents violents, pluies, inondations, orages, neige et verglas, canicule, grand froid, etc... ces informations donnent très souvent des conduites à tenir ou à éviter.

La vigilance à respecter selon **les niveaux rouge et orange de Météo France**

 **Une vigilance absolue s'impose :** des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

 **Soyez très vigilant :** des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

DICRIM

Météo

R1**Canicule**
Vague de chaleur

On dit qu'il y a « canicule » quand trois phénomènes se produisent en même temps :

- ✓ Il fait très chaud.
- ✓ La nuit, la température ne descend pas, ou très peu.
- ✓ Cela dure plusieurs jours.

NOS RECOMMANDATIONS

- **Soyez très attentifs aux enfants et aux personnes âgées qui sont plus exposés à la déshydratation.**
- Passez au moins trois heures par jour dans un endroit frais.
- Aérez exclusivement la nuit et au petit matin puis fermez portes et volets pour conserver la fraîcheur du matin.
- Rafraichissez vous, mouillez votre corps plusieurs fois par jour (douche ou linge mouillé)
- **Buvez fréquemment** et abondamment même sans soif :
1,5 L à 2 L par jour (sauf en cas de contre-indication médicale)
Si vous avez des difficultés à avaler les liquides, consommez des fruits (agrumes, pastèques...) et des crudités (concombres, tomates...) gorgées d'eau.
- Privilégiez les vêtements légers en coton et amples, de préférence de couleur claire.
- Evitez les boissons à forte teneur en caféine (café, thé, ...) ou très sucrées (sodas).
- **Ne consommez pas d'alcool qui altère les capacités de lutte contre la chaleur et favorise la déshydratation.**
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (11h-16h), portez un chapeau.

DICRIM

Météo

R2**Grand Froid
Neige et Verglas**

C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique :

- ✓ L'épisode dure au moins deux jours.
- ✓ Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée.

NOS RECOMMANDATIONS

- **Soyez très attentifs aux enfants et personnes âgées qui ne disent pas quand ils ont froid.**
- Préférez transporter votre bébé dans les bras, landau ou poussette et non un porte-bébé afin qu'il puisse bouger régulièrement pour se réchauffer.
- Veillez à prévoir un habillement adéquat : plusieurs couches, imperméable au vent et à la pluie, couvrant la tête et les mains.
- Evitez les efforts brusques.
- **Evitez les boissons alcoolisées, qui altèrent les capacités de lutte contre le froid.**
- Prévoyez une pelle à neige et du sel de déneigement.
- **Évitez les déplacements en voiture.**
- Si vous devez impérativement vous déplacer en cas d'enneigement important équipez votre voiture en conséquence, **renseignez-vous** sur l'état des routes, roulez très lentement.
- Ne montez pas sur les toits.
- Ne stationnez pas sous les lignes électriques en cas de neige abondante.

DICRIM

Météo

R3**Tempête**
Vents violents

On parle de tempête lorsque les vents atteignent 90 km/h ou plus.

Avant

- consulter la carte de vigilance « météo » et connaître les comportements adaptés ;
- rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés ;
- fermer portes et volets ;
- rentrer les bêtes et le matériel ;
- gagner un abri en dur.

Pendant **Les gestes qui sauvent**



- rester chez soi ;
- écouter la radio et s'informer de l'évolution de la situation ;
- éviter de se déplacer à pied ou en voiture ;
- ne pas aller chercher ses enfants à l'école.

Après

- ne pas intervenir sur les toitures ;
- ne pas toucher les fils électriques tombés au sol ;
- couper les branches et les arbres qui menacent de s'abattre.

DICRIM

Météo

R4

Orages



Un orage est souvent accompagné de vents plus ou moins violents ainsi que de pluies parfois torrentielles ou encore de grêle.

Les précautions à prendre en cas d'orage



Dehors

S'éloigner de toute **structure métallique** et des **arbres** isolés ou en groupe.



Les bons abris sont les **édifices en pierre** et les **automobiles closes**.



Dans un pré, étendre au sol un matériau isolant (bâche, ciré...) et **rester immobile, accroupi et pieds joints** (position de sécurité).



Ne pas courir ni marcher.

La foudre se dispersant dans le sol, un écart de pieds de 1 m fait subir une tension de 5 000 volts (la « tension de pas »).



Ne pas porter de métal sur soi.

L'utilisation d'un téléphone mobile n'augmente pas les risques de foudroiement.



En forêt

S'éloigner des troncs et des branches basses.



Sur l'eau

Sortir de l'eau avant l'orage.

Dans une barque ou un bateau sans mât, **regagner la rive**.



Chez soi

Fermer portes et fenêtres.

Débrancher la télé (risque d'implosion) et les **ordinateurs** (risque de surchauffe). Ne pas utiliser la ligne de **téléphone fixe**.

DICRIM

Météo

R4

Pluies abondantes Crues - Inondations



Zone réduite : en plaine : les abords de la Louge et des ruisseaux

Rappel : La vigilance – crue

Orange : Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.

Rouge : Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.

Les cartes de vigilance sont regroupées sur le site national : <http://www.vigicrues.gouv.fr/>

Avant : s'organiser et anticiper

- Se tenir au courant de la météo et des prévisions de crue par radio, TV et sites internet
- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux, papiers personnels, factures matières et produits dangereux ou polluants
- Prévoir réserve d'eau potable, biscuits, médicaments urgents, radio à pile

Pendant :

Les gestes qui sauvent



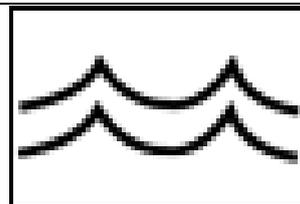
- Fermer les portes et les aérations ;
- Couper Gaz et Électricité ;
- Monter à l'étage ;
- Écouter la radio et s'informer de l'évolution de la situation ;
- Suivre les consignes en cas d'évacuation ;
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture)
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école. Ne pas tenter de rejoindre ses proches.

Après

- Ne rétablir le courant que si l'installation électrique est sèche
- Chauffer dès que possible

DICRIM
R5

Brèche du canal



La commune est traversée par le canal de ST Martory. Nous devons envisager une défaillance de type brèche, même si cela revêt un caractère très peu probable.

Les recommandations sont celles préconisées en cas d'inondations :

Les gestes qui sauvent



- Fermer les portes et les aérations ;
- Couper Gaz et Électricité ;
- Monter à l'étage ;
- Suivre les consignes en cas d'évacuation ;
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture)
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école. Ne pas tenter de rejoindre ses proches.

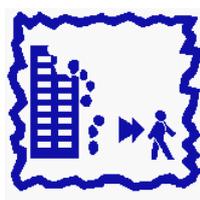
DICRIM
R6

Risque Sismique



La commune est en zone de sismicité 2F, donc faible.

Les gestes qui sauvent :



DICRIM
R7

Incendie de forêt
Incendie au silo



Si vous êtes témoin d'un départ de feu

- Informer les pompiers au **18** ou **112** par téléphone portable le plus vite et le plus précisément possible,
- Attaquer le feu, si possible,
- Rentrer dans le bâtiment en dur le plus proche
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent.
- En voiture, s'arrêter sur la route dans une zone dégagée, ne pas sortir et allumer ses phares pour être facilement repéré.

Une maison bien protégée est le meilleur abri



- N'approchez pas du feu
- Ouvrez portails et barrières pour l'accès aux pompiers
- Éloignez les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment
- Fermez et arrosez portes, fenêtres et volets
- Respirez à travers un linge humide
- Occultez les aérations avec des linges humides
- Préparez-vous à une éventuelle évacuation (kit d'urgence)

N'évacuez que sur ordre des autorités !

Après

- Sortir protégé et éteindre les foyers résiduels
- Inspecter son habitation, en recherchant et surveillant les braises (sous les tuiles ou dans les orifices d'aération)

DICRIM
R8**Sécheresse et
mouvement de terrain**

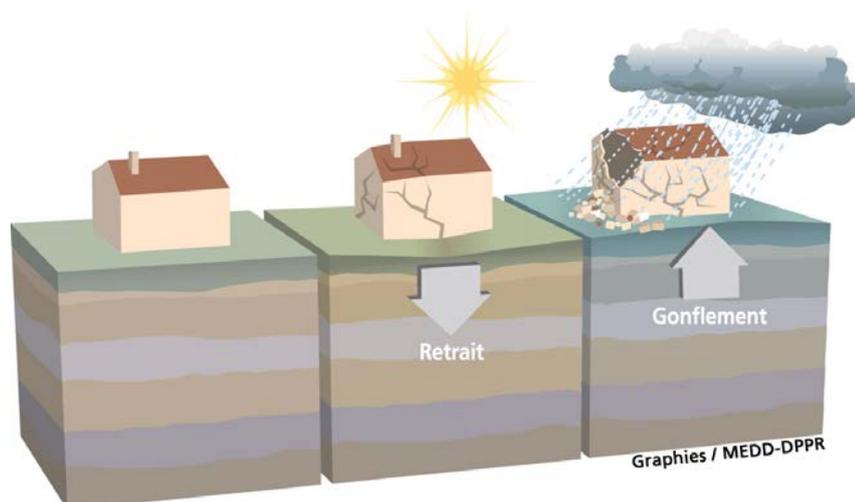
**La commune est concernée par ce risque, elle est décrite comme
« faiblement à moyennement exposée (B2) »**

Un plan de Prévention des risques naturels sécheresse est applicable dans la commune (PPRN sécheresse).

Il s'agit de l'ensemble des mesures en application de l'article L. 562-1 du Code de l'Environnement, concernant

- les conditions de réalisation, d'utilisation et d'exploitation des projets d'aménagement ou de construction ;
- les mesures relatives aux biens et activités existants en vue de leur adaptation au risque ;
- les mesures plus générales de prévention, de protection et de sauvegarde qui incombent aux particuliers ou aux collectivités.

**L'ensemble des textes est disponible en mairie sous le
titre PPR sécheresse.**



DICRIM
R9

Transport de matières dangereuses TMD



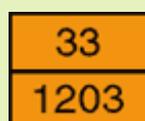
La commune et le village sont traversés par la D 626.

Avant

- Reconnaître le signal d'alerte
- Connaître les mesures de confinement ci dessous.
- Connaître la lecture du risque sur les panneaux d'un véhicule de transport



Plaque code danger



Plaque symbole danger



Si vous êtes témoin d'un accident TMD

- donner l'alerte, (pompiers 18, gendarmerie 17)
- Préciser le lieu exact, la nature du moyen de transport (camion),
- Préciser le nombre approximatif de victimes,
- Préciser la nature du sinistre (incendie, fuite, explosion, nuage toxique ...) et si possible le N° du produit et le code danger (figurant à l'arrière du camion)

Si un nuage toxique vient vers vous

- fuir si possible en perpendiculaire du sens du vent et inviter les témoins à faire de même.
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et **se confiner** = fermer le plus hermétiquement possible toutes les ouvertures et arrivées d'air.



- écouter la radio et obéir aux consignes des services de secours

Après

- Si vous êtes confinés, dès que la radio annonce la fin d'alerte, aérez le local où vous êtes.

DICRIM
R10

Risque nucléaire



La commune n'est pas soumise aux effets directs d'un accident nucléaire (irradiations), des retombées radioactives peuvent néanmoins survenir.

La prise de comprimés d'iodure de potassium stable protège efficacement la thyroïde par saturation, en empêchant l'iode radioactif de s'y concentrer : la thyroïde est alors préservée.

Les communes sont chargées de la distribution de ces comprimés d'iode, le cas échéant.

En cas d'alerte nucléaire



- Se confiner : se mettre à l'abri à l'intérieur d'un bâtiment et y rester.
- Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aération, cheminées,...),
- S'éloigner des portes et fenêtres,
- Ecouter la radio et suivre les instructions.



Suivre les instructions des autorités
en ce qui concerne la distribution de comprimé d'iode stable

Après la levée de l'alerte

Ne consommer ni fruits, ni légumes, ni eau du robinet sans l'aval des autorités.

RESUME DES PRINCIPALES CONSIGNES :

	<p>Se tenir informé, Ecouter la radio et Respecter les consignes</p>
	<p>Couper l'électricité et le gaz le gaz</p>
	<p>Se mettre à l'abri à l'intérieur d'un bâtiment</p>
	<p>Fermer les portes et les fenêtres</p>
	<p>Monter à l'étage en cas de montée des eaux</p>
	<p>Se confiner : boucher les aérations et arrivées d'air</p>
	<p>Ne pas aller chercher ses enfants à l'école : On s'occupe d'eux.</p>
	<p>Ne pas téléphoner pour libérer les lignes pour les secours</p>
	<p>Eviter de se déplacer en voiture</p>
	<p>Rester à distance des lignes électriques</p>

MAIRIE DE GRATENS

Horaires d'ouverture au public : Mercredi et Samedi matin 9h à 12h

Téléphone : 05.61.98.51.12

Télécopie : 05.61.98.80.45

Courriel : mairie.gratens.31@wanadoo.fr

Site internet : www.gratens.fr



Un défibrillateur est installé sous le porche de la Mairie et est accessible 24h/24h en cas de nécessité. Cet appareil est conçu pour guider l'utilisateur dans les premiers gestes nécessaires à la survie en cas de malaise cardiaque en attendant l'arrivée des secours.

Météo France <http://www.meteofrance.com>

Météo France : 05.67.22.95.00

Cartes **vigilance crues** <http://www.vigicrues.gouv.fr/>

ERDF 0 972 675 031 +(code postal)

Numéros d'urgence

Protéger :

baliser avant et après le lieu de l'accident.

Alerter :

avec maximum de précisions sur le lieu de l'accident.

Secourir :

rester près des blessés sans les déplacer ; les couvrir.

SAMU : 15 

Pompiers : 18 

Police ou gendarmerie : 17 

N° unique européen : 112 
